



CAPN des Bibliothécaires du 24 mai 2017

Marche arrière sur les carrières !

Nous allons étudier aujourd'hui le cas de 1430 promouvables pour attribuer 10 promotions.

Sur ces 10 postes, 2 reviennent au Ministère de la Culture, pour les 240 promouvables de la BnF auxquels s'ajoutent les promouvables de tous les autres établissements documentaires relevant de la Culture et qui ne voient aucun débouché à leur carrière. Au sein des universités fusionnées, on compte 36 promouvables à Grenoble, 39 à Aix-Marseille...

Tout ministère confondu, plus de 100 BAS plafonnent au 11^{ème} échelon de la classe exceptionnelle avec un espoir quasi nul de promotion.

Cet état de fait contribue largement à établir au sein des établissements une concurrence effrénée entre les agents alors que les possibilités de promotion sont nulles. L'individualisation des carrières met à mal le collectif de travail depuis des années pour un résultat ridicule. Quel est le rôle de la CAPN dans ces conditions ? Pourquoi ne pas tirer les heureux gagnants à la courte paille ? Faut-il que tout le monde perde son temps pour continuer à faire fonctionner un système totalement absurde ? Que les chefs de services écrivent un rapport d'aptitude, que les CPE se réunissent, que les agents ministériels collectent et lisent les dossiers, que la CAP statue, tout cela pour 10 postes ? Autant dire qu'il n'y a plus de possibilité de promotion en catégorie A. Il est urgent de moderniser la gestion des ressources humaines dans la fonction publique en faisant cesser ce gâchis et en requalifiant massivement les postes à la hauteur des réalités de terrain et en instaurant un barème transparent. Nous demandons d'ores et déjà à titre de mesure d'urgence le doublement des ratios de calcul des possibilités de promotion.